



NOTICE INSCRIPTIONS / 2022/2023

Vous n'avez pas pu être présent le 10/09? Il n'est pas trop tard pour vous inscrire !

1/ Déroulement Inscriptions Activités Annuelles:

1.2/ Si vous n'avez pas pu venir ou vous faire représenter le 10/09: INSCRIPTION PAPIER !

Le bulletin d'inscription "papier" est désormais à disposition sur le site internet du foyer:

2 étapes désormais:

1. **Prise de contact avec le (les) référent(s)** pour confirmer la possibilité de l'inscription et créneau sélectionné.
Le mail des référents de chaque activité sera mis à disposition sur le site.
2. **Renseignement du bulletin d'inscription "papier"** par vos soins (Sans oublier les adhésions), le déposer accompagné de votre règlement par chèque dans la boîte aux lettres du Foyer, situé à l'entrée de la bibliothèque.

1.3/ **Attention: Majoration de 20% si réception de votre inscription après le 30/09.**

Pour l'ensemble des activités annuelles, toute inscription réceptionnée après le 30/09 sera alors majorée de 20%.

Les stages ne sont pas concernés par cette mesure.

Note:

1. **Pour les essais**, Inscription à faire de manière classique: Chèque à remettre dès l'inscription, via processus ci-dessus. Si essai pas concluant, le chèque sera restitué.
2. **Si suite aux inscriptions, l'effectif de certains cours ne devait pas être suffisant**, le cours pourrait être annulé, votre paiement vous sera alors restitué.
3. **Pour l'activité Ski**, avec l'inscription et l'adhésion de votre enfant sera nécessaire la souscription d'une adhésion Adulte par famille. (Afin d'assurer le parent accompagnateur)

2/ Pour les stages:

Des stages pourraient vous être proposés cette année. Une Newsletter vous sera envoyée pour vous informer de chaque stage.

L'adhésion devra être souscrite pour la première inscription si pas déjà souscrite pour une autre activité.

L'inscription du stage se fera auprès du référent de l'activité dans les jours le précédant.

3/ Règles de Remboursements en cas de Pandémie...:

Un cours « annulé » est un cours qui n'aura pas pu être replanifié, ou dispensé à distance, du fait d'événements pandémiques.

Le référent de chaque activité sera en charge de réaliser le suivi tout au long de l'année. Le bilan global annuel sera réalisé fin Juin.

Comme pour l'année 2021/2022, Hors Activité Ski, une « franchise » de 3 cours « annulés » a été décidée par le CA pour toutes les activités proposées.

Pour les 3 premiers cours annulés (Non reportés, non tenus à distance), aucun remboursement ne sera réalisé, les professeurs seront alors payés à 100%.

A partir du 4eme cours annulé, un remboursement sera réalisé fin Juin 2022 au pro rata du nombre de cours prévus.

Pour les professeurs, L'idée sera alors de maintenir leur salaire à 70% minimum. A décider/confirmer par le CA fonction du nombre de cours annulés, et de l'enjeu associé le moment venu.

4/ Liens Utiles

Une question ? <https://foyerduparmelan.com/contact/>

La description des activités? <https://foyerduparmelan.com/activites/>